

# Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII.

## Quatrième réunion locale : Les propositions du débat

Villejuif, salle les Esselières, le 25 novembre 2009

### **MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC**

- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite

### **REPRESENTANTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)**

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry-Paris XIII
- Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

### **PRESENTATION DU PROJET**

- Dominique LABROUCHE, Syctom

### **ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES**

- Anne-Laure BEDU, CPDP

### **PREMIERE PARTIE : QUEL SERA LE COUT DU PROJET EN INVESTISSEMENT ? QUEL SERA SON FINANCEMENT ? QUEL SERA LE COUT D'EXPLOITATION DU CENTRE ? QUELS SERONT LES IMPACTS DE SES COUTS SUR LES CONTRIBUABLES ?**

- *Présentation du Syctom*
- *Réaction d'une association*
- *Echanges avec le public*

### **DEUXIEME PARTIE : ECHANGE SUR LES PROPOSITIONS ISSUES DU DEBAT PUBLIC**

Echanges entre les auteurs des propositions, les acteurs, le public

*Ouverture de la séance à 20 h 10.*

Anne-Laure BEDU, membre de la Commission Particulière du Débat Public, ouvre la séance.

Sophie TAILLE-POLIAN, Adjointe au Maire de Villejuif, souhaite la bienvenue au nom de la municipalité au débat public, et souligne l'importance des enjeux de cette modification profonde du site du Sycotom d'Ivry.

Anne-Laure BEDU, avant de laisser la parole au Sycotom pour la présentation de son projet, communique le déroulement de la soirée.

#### **PRESENTATION DU PROJET**

Dominique LABROUCHE, Directeur Général des Services du Sycotom déroule une présentation synthétique du projet de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères d'Ivry – Paris XIII.

- Photo d'identité du Sycotom : Sycotom de l'agglomération parisienne, centre actuel à Ivry-Paris XIII et son bassin versant
- Stratégie du Sycotom : adapter le traitement à la nature des ordures ménagères résiduelles
- Projet Ivry – Paris XIII : dimensionnement 600 000 t de déchets par an par rapport à la situation actuelle

#### **ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES**

Anne-Laure BEDU donne les enseignements tirés des précédentes réunions thématiques, dont les interrogations étaient les suivantes :

1. Faut-il reconstruire le centre d'Ivry – Paris-XIII ?
2. La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?
3. Valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?
4. La méthanisation avec valorisation biologique est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

**PREMIERE PARTIE : QUEL SERA LE COUT DU PROJET EN INVESTISSEMENT ? QUEL SERA SON FINANCEMENT ? QUEL SERA LE COUT D'EXPLOITATION DU CENTRE ? QUELS SERONT LES IMPACTS DE SES COUTS SUR LES CONTRIBUABLES ?**

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry-Paris XIII axe son exposé « quel coût et quelles modalités de financement du projet ? » sur les thèmes suivants :

- Les coûts de prévention, de collecte et de traitement des ordures ménagères
- Le coût estimé du projet Ivry – Paris-XIII
- Les financements possibles pour le projet Ivry – Paris-XIII
- Un financement national de traitement des ordures ménagères à repenser
- Quel impact sur les contributions communales ?

Bernard LONGPRE, Vice-président de l'agglomération de Brive, apporte son témoignage de la Corrèze. Il suggère de méthaniser des matières fermentescibles propres. Il suggère d'utiliser des méthodes à très basse technologie : le geste de tri. Il attire l'attention sur le fait qu'il faille sensibiliser la population à trier ses déchets, en utilisant des composteurs par exemple. Il donne un exemple en Belgique où des bénévoles initient les gens dans les quartiers au compostage.

Elisabeth LOICHOT, élue Verte d'Ivry, a deux interrogations : pourquoi choisir de mettre une unité de méthanisation en plein centre urbain ? Si l'unité de méthanisation avait été dimensionnée en fonction des déchets à méthaniser, n'y en aurait-il pas eu moins à incinérer ? Que faire des déchets qui ne peuvent pas être méthanisés, seront-ils incinérés ?

Didier FOURNET précise qu'il y a une limite à la méthanisation en raison du biogaz. Le tonnage en prévision de la prévention, du recyclage et du réemploi, du tri des habitants et donc la réduction à la source sur le bassin versant d'Ivry a été réduit. Effectivement, c'est qui n'est pas méthanisé à tendance à être incinéré, tel le carton.

Francis VERILLON, Association TAM-TAM, demande si l'on peut détailler dans les différentes options proposées, le coût du TMB, le coût de la méthanisation, le coût d'un incinérateur.

Dominique LABROUCHE précise que ce projet marque la complémentarité des modes de traitement, il ne s'agit pas de les opposer. L'objectif de subventions publiques de ce projet est de 30 % permettant ainsi d'avoir un coût de traitement, comme pour le projet de tri méthanisation à Romainville, de l'ordre de 130 €/t ; en comparant avec un autre mode de traitement, par exemple l'incinération et la valorisation énergétique à Isséane, qui est de l'ordre de 106 à 110 € la tonne.

Annelaure WITTMANN, les Amis de la Terre, est assez frustrée d'avoir si peu d'éléments sur le coût du projet et son financement. Elle estime que le projet n'est pas « grenello-compatible ». Comme le dossier du débat public n'a qu'une page sur le coût et le financement du projet, des éléments ont été cherchés dans le rapport d'activité 2008 Syctom. Il s'avère que le Syctom est lourdement endetté (667 millions d'euros en 2008), et le nouveau projet amènera un endettement supplémentaire de 640 millions, ce qui revient à endetter les collectivités locales qui n'ont pas des moyens extensibles. Peut-on avoir un chiffre clair sur le montant de la redevance en moyenne actuelle et le montant en 2023 et dans les années à venir ? Le budget d'investissement du Syctom est en forte hausse alors que le Syctom table sur la diminution des volumes de déchets.

Quel est le coût exact du traitement des résidus de l'incinération à savoir REFIOM et mâchefers ? Quel est le montant par tonne traitée ?

Dominique LABROUCHE confirme une évolution de l'endettement, néanmoins la dette est remboursée annuellement. En 2008, le Syctom s'est désendetté d'un peu plus de 14 millions d'euros. Le Syctom a dû renouveler un équipement de traitement de déchets à Issy-les-Moulineaux, les travaux de mise aux normes des installations du Syctom conformément à des directives européennes ont pu être réalisés entre 2001 et 2008.

La redevance a évolué ces dernières années de 6 % par an pour permettre justement d'assurer le service public de traitement des déchets mais aussi de réaliser des investissements, parmi lesquels il y a aussi la construction de trois centres de tri et de collecte sélective. 3,5 % est le taux d'évolution moyen indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage. Pour 2010, le président du Syctom a proposé une augmentation de 2 % +1 % lié

à la TGAP. La redevance s'établit à 96 € la tonne, le montant pour 2023 pourrait être communiqué.

Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Sycotom, spécifie que les coûts présentés dans le rapport d'activités comprennent l'ensemble du traitement d'une tonne d'ordures ménagères.

Gil LEPARMENTIER, Association Jour de la Terre, Issy l'Ecologie, Issy-les-moulineaux, demande ce que représente le volet social dans cette forme de traitement des déchets ? Il ne voit pas comment on peut accéder à un environnement de qualité s'il n'y a pas d'accompagnement quotidien des habitants. Il pose clairement la question de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Laurence LEJEUNE montre l'importance de la dimension sociale, c'est une notion qu'il ne faut pas oublier dans le développement durable. Les conditions de travail des salariés ont été améliorées (par exemple l'ergonomie des postes de travail). La priorité est donnée à l'emploi permanent et le recours à des CDD et à l'intérim se fait uniquement pour pallier les absences du personnel. Les contrats d'exploitation mentionnent une priorité au recours aux personnes en difficulté. C'est plus difficile dans les centres d'incinération où il est nécessaire d'avoir des personnes formées, ce à quoi s'emploie l'entreprise.

Dominique LABROUCHE souligne la présence de rondiers dans l'usine pour contrôler les équipements qui fonctionnent souvent de façon automatique.

Sébastien LAPEYRE, Cniid, s'est également montré surpris que sur un projet de 800 millions d'euros il n'y ait que quelques lignes consacrées aux coûts d'investissement du projet. Combien le Sycotom de l'agglomération parisienne collecte-t-il avec la redevance spéciale ? Cette redevance spéciale est acquittée par les entreprises, les commerçants, elle peut être aussi incitative pour le développement du tri sélectif.

Dominique LABROUCHE insiste de nouveau, il ne faut pas opposer les coûts, il y a bien un coût global pour ce projet. Il démontre qu'il y a bien eu une action en faveur du développement de la collecte sélective, et donc de recyclage sur le territoire de l'agglomération parisienne. Il estime que des crédits de TGAP doivent être affectés à la prévention, mais aussi à des équipements permettant le recyclage matière et le recyclage organique. L'intégralité de la nouvelle TGAP devrait être réorientée vers les déchets, mais pas avant 2011 – 2012. Quant à la taxe spéciale, ce sont les collectivités chargées de la collecte et non le Sycotom qui doivent instituer cette redevance spéciale pour financer le service rendu aux usagers.

Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la CPDP, demande si la région lors du PREDMA a fait un bilan de ce recours à la redevance spéciale ?

Catherine BOUX, Conseillère régionale, explique que la Ville de Paris a effectivement mis en place une redevance spéciale. Sur l'Île-de-France, la redevance spéciale est obligatoire depuis 92, c'est à la collectivité compétente en matière de collecte de la mettre en place. Cette redevance s'adresse aux producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient du service public de collecte.

Joerg ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre, attire l'attention sur la modularité technique de l'équipement (capacité d'adaptation en cas de baisse de production de déchets) mais aussi sur sa modularité financière.

Didier FOURNET ventile la répartition moyenne des coûts :

- Incinération : 300 millions
- Tri méthanisation et compostage : 330 millions
- Transport alternatif : 60 millions
- Reconstruction du garage à bennes et création d'une voirie de liaison entre Ivry et Paris : 40 millions
- Travaux préparatoires : 40 millions

Jean-Paul PUYFAUCHER se fait le porte-parole du public pour réclamer des détails plus précis sur les coûts. Il faudra peut-être chiffrer en euros la tonne la recette de la vente de chaleur et de métaux, et aussi le coût du REFIOM et Des machefers

Laurence LEJEUNE donne la répartition du coût complet : un tiers sur l'investissement et deux tiers sur l'exploitation, la recette énergétique associée à un traitement représente 30 € t et le coût des dépenses 179 € la tonne.

Dominique LABROUCHE réitère que l'estimation du Sycotm des quantités de déchets à traiter pour ce projet prend en considération des objectifs de politique publique en matière de prévention, des objectifs de valorisation matière, figurant dans le plan régional d'élimination des déchets.

## **DEUXIEME PARTIE : PROPOSITIONS ISSUES DU DEBAT PUBLIC AU 20 NOVEMBRE**

### Propositions concernant le dimensionnement du centre

- Réaliser un audit externe sur le mode de calcul du gisement des déchets du bassin versant de l'usine
- Mettre en œuvre dès 2010 une politique ambitieuse en faveur de la prévention et du recyclage des déchets
- Impliquer les associations dans un comité de pilotage du plan de prévention 2010 – 2014 du Sycotm
- Chiffrer les coûts et les impacts d'une politique volontariste de prévention et de recyclage des déchets du bassin versant
- Développer la coordination entre les acteurs exerçant les compétences de prévention, de collecte et de traitement Renoncer à l'incinération à Ivry - Paris XIII de la FCR de Romainville et Blanc-Mesnil

Dominique LABROUCHE confirme les propos tenus par le président du Sycotm au sujet de l'implication des associations dans un comité de pilotage qui est à créer, pour l'élaboration du plan de prévention du Sycotm 2010 – 2014. Le Sycotm prendra également en considération ce qui sera mis en oeuvre par les collectivités de proximité, à travers des programmes locaux de prévention.

Annelaure WITTMANN trouve l'idée du comité de pilotage intéressante, néanmoins il faut que ce plan reste un plan de prévention et non un plan de prévention et de valorisation, c'est-à-dire de réduction des quantités et de niveau de nocivité des déchets. L'accent doit être mis sur la prévention, notamment par la constitution d'une équipe de prévention composée d'au moins 10 personnes devant figurer à l'organigramme du Sycotm.

Sébastien LAPEYRE insiste sur la nécessité que les habitants traitent eux-mêmes leurs déchets organiques, ainsi la collectivité ne subirait plus ces coûts inhérents au traitement et à la collecte, ce qui pourrait être considéré comme de la prévention des déchets.

Laurence LEJEUNE confirme l'accord du Sycotom pour travailler avec les associations sur l'élaboration d'un plan de prévention, en se mettant bien accord sur ce que l'on y met et sur les actions à mener. Par ailleurs, le Sycotom proposera de travailler sur la valorisation puisque son métier consiste à traiter et maximiser la valorisation. Elle met l'accent sur le fait que lors de la mise en place du premier plan de prévention, qui anticipait les discussions du Grenelle en 2004, le président du Sycotom a souhaité avoir une cohérence dans l'organigramme et visait des moyens pour que du personnel du Sycotom se forme pour maîtriser le sujet de la prévention.

Anne CONNAN, Association Passerelles, relève l'importance d'un budget pour ce plan de prévention. Jean-Paul PUYFAUCHER préconise que ce sujet, certes important, soit abordé en comité.

Annelaure WITTMANN revient sur les alternatives présentées au projet qui n'ont pas mis en évidence l'impact sur le projet vraiment d'une diminution drastique des déchets et une augmentation forte de tri à la source. C'est pourquoi il a été demandé au Sycotom de revoir les études préalables et d'y ajouter une alternative consistant au respect strict des engagements publics en matière de réduction des déchets et de recyclage, et ainsi redimensionner le projet à partir de ces éléments. Il serait souhaitable de pouvoir comparer le coût en investissement et en fonctionnement de cette alternative prévention – recyclage par rapport aux autres alternatives. Quels seraient les emplois créés dans la prévention et quelles économies les collectivités locales pourraient-elles ainsi faire ?

Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil Régional Ile-de-France, souligne que les déchets d'activités économiques en Ile-de-France sont plus importants que les déchets ménagers et qu'à 80 %, ils partent en enfouissement. Il faut être vigilant sur l'incinération, les productions de dioxines en Ile-de-France se font nettement plus par les cheminées des particuliers qui brûlent du mauvais bois que par les incinérateurs.

Il souligne la complexité de l'application de la loi disant que toutes les collectivités auraient dû mettre en place une redevance incitative. Comme pour la redevance spéciale sur les activités économiques, de nombreuses collectivités ne la mettent pas en place, et celles-ci n'ont jamais été pénalisées.

Anne-Laure BEDU demande si certaines variables sont modifiées dans la capacité de gisements, quels coûts peut-on éviter ?

Dominique LABROUCHE revient sur les -93 kilos par habitant d'ordures ménagères résiduelles sur le bassin versant au regard des objectifs de politique publique de prévention, des objectifs du PREDMA et d'augmentation de la collecte sélective. Toutefois, il est nécessaire d'assurer la continuité du service public.

Sébastien LAPEYRE insiste également sur la nécessité de faire payer les producteurs de déchets d'activités économiques.

Bernard LONGPRE insiste sur sa suggestion d'ambassadeur du compostage. Il témoigne du procédé utilisé en Corrèze (coût de l'incinération, REFIOM, mâchefers).

Anne CONNAN propose une concertation car les positions apparaissent divergentes entre les associations, notamment les associations locales qui sont les plus concernées par le dimensionnement du projet. Elle se méfie dans le nouveau projet de l'élargissement géographique du bassin versant. Elle souhaite qu'un comité de concertation, mis en place à l'issue du débat public, puisse aussi bien piloter l'étude sur une nouvelle évaluation du

gisement en fonction d'une politique de réduction des déchets exemplaire, qu'examiner l'extension ou non du bassin versant, les deux questions étant relatives au dimensionnement du projet. Celui-ci devrait être déconnecté de la production de chauffage urbain.

Didier FOURNET considère que la fraction qui doit être brûlée ne comprend pas d'ordures ménagères, c'est une fraction issue d'un tri qui demeure un déchet non valorisable. Le centre d'Ivry à l'horizon 2023 sera une installation spécialisée, il est question de ne brûler que la fraction résiduelle combustible.

Des études ont montré que des capacités d'incinération à 350 000 t pouvaient être installées et produire une énergie correspondant à un besoin local énergétique existant aujourd'hui (100 000 logements), ce qui éviterait d'autant à la CPCU de faire tourner la centrale en l'alimentant d'énergie fossile.

Concernant l'extension du bassin versant et le fait de garder les produits non valorisables sur le territoire d'Ivry, on pourrait toujours créer une décharge à Ivry. Pendant 40 ans, on accumulerait 40 000 t par an.

#### Propositions concernant l'incinération

- Réaliser une étude sanitaire sur les impacts de l'installation
- Définir un protocole de suivi environnemental
- Maintenir la vigilance conservant le panache de fumée et en ne cherchant pas à cacher l'usine

Anne CONNAN estime que la question du suivi environnemental n'a pas été suffisamment approfondie et demande qu'elle soit repoussée à d'éventuelles réunions ultérieures. Concernant le panache, les associations sont d'accord pour le maintenir pour des raisons de transparence et de vigilance, et aussi du fait que sa suppression représente un coût. Dominique LABROUCHE rappelle qu'une étude sanitaire a été réalisée en 2005 sur l'installation existante, une synthèse figure sur le site de la CPDP. Bien évidemment, une autre étude sanitaire avant toute mise en service d'une nouvelle installation sera effectuée. Les résultats seront publics à l'occasion en particulier de l'enquête publique, un calendrier prévisionnel pourrait se situer vers 2013 – 2014. Les trois équipes qui ont réalisé les études de faisabilité ont déterminé des possibilités techniques permettant d'aboutir à des rejets bien en deçà des seuils réglementaires, y compris européens.

Le Sycotom mettra en œuvre un suivi environnemental adapté aux territoires. Bio-Tox a d'ailleurs indiqué que la surveillance faite avec des bio-indicateurs était adéquate au regard d'autres expériences.

Le président du Sycotom a clairement dit qu'il solliciterait l'avis des communes concernées au sujet du panache.

Valérie PLET, ADEME, spécifie que l'ADEME soutient le type de démarche : ancrer la prévention dans les politiques locales des déchets. A ce jour en Ile-de-France 18 collectivités ont engagé des réflexions sur un programme de prévention. Le Sycotom pourra être animateur, l'ADEME et la région accompagnent d'un point de vue technique et financier ces démarches.

Jean-Paul PUYFAUCHER demande si l'on a réellement les moyens pratiques d'inciter les bonnes initiatives en matière de prévention ?

Dominique LABROUCHE précise que le Sycotom, en mars 2009, a répondu favorablement à l'appel à projets de l'ADEME pour des actions de prévention. Il indique que la TGAP consacrée par l'ADEME à des actions de prévention a représenté 5 millions d'euros pour le Sycotom en 2009, soit un euro par habitant dans le périmètre du Sycotom. Un dispositif de soutien (10 000 € par projet) est octroyé pour que des communes, des bailleurs sociaux, des établissements scolaires ou des enseignants mettent en œuvre des actions de prévention.

#### Propositions concernant la méthanisation

- Elaborer et mettre en place une stratégie ambitieuse de collecte sélective de biodéchets
- Surseoir au choix du tri mécano biologique associé à la méthanisation jusqu'au retour d'expérience de l'ADEME fin 2010

Sébastien LAPEYRE insiste sur l'obligation dès 2012 des gros producteurs de déchets de mettre en place un tri des biodéchets et une collecte, si celle-ci n'est pas assurée par la collectivité. Il préconise d'attendre d'avoir un retour d'expérience sur le gisement des déchets avant le lancement du projet d'incinération et le projet de TMB et de méthanisation.

Laurence LEJEUNE a évoqué deux axes dans la prévention : réduction des quantités et réduction des déchets dangereux. Une AREP doit être mise en œuvre pour limiter les déchets dangereux et éviter qu'ils ne se retrouvent en secteur diffus.

#### Propositions concernant la gouvernance

##### **L'après débat :**

- Impliquer les associations dans l'élaboration du cahier des charges des prochaines études sur le projet d'Ivry – Paris-XIII
- Mettre en place un garant de la poursuite de la concertation, nommé par la CNDP

##### **Pendant les travaux :**

- Mettre en place un comité de suivi du chantier
- Mettre en place une charte de qualité environnementale et donner la possibilité aux municipalités d'inviter les associations aux réunions trimestrielles de suivi
- Mettre en place un espace d'information, des visites de chantiers et un espace d'expression sur le site Internet du Sycotom

##### **Le suivi du centre en exploitation :**

- Mettre en place un réseau de sentinelles composé de citoyens volontaires
- Choisir des indicateurs accessibles à tous
- Déléguer à un collectif d'associations l'organisation et la maîtrise d'au moins un contrôle annuel sur les deux qui sont obligatoires

Fabrice PIAULT, Association TAM-TAM, souligne que ce projet est très important sur le plan urbain, il ne s'agit pas d'un simple projet d'usine. Il estime qu'il y a eu des études de faisabilité, le projet n'est pas encore construit. La charte de concertation édictée par le ministère de l'environnement en 1996 répond à ce genre d'enjeu de grande ampleur. Elle prévoit pour des grands projets d'aménagement touchant à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement de collectivités, de développer une concertation en amont du projet. Il cite deux expériences à Paris, d'une part le comité permanent de concertation de Paris rive gauche et d'autre part à celui des Halles.

Que pourrait être le rôle d'un comité permanent de concertation dans le cadre de l'opération centre de traitement Ivry – Paris-XIII ? L'élaboration concertée du cahier des charges de l'usine, l'accompagnement concret du projet une fois qu'une équipe aura été choisie.

Dominique LABROUCHE confirme que la concertation se poursuivra, elle a commencé dès 2003 avec des initiatives locales entre la commune d'Ivry et le Sycotom. Le Sycotom a aussi travaillé avec l'ensemble des acteurs à travers le comité de pilotage dans le cadre des études de faisabilité. Il est important de se mettre d'accord sur une efficacité pour parvenir à des objectifs de concertation plutôt que de parler de garant. Le Sycotom tirera les enseignements de tout ce qui se fait en matière de concertation et aussi de ce débat public.

Le Sycotom envisage un comité de concertation de suivi qui pourra déjà rassembler l'ensemble des acteurs qui ont participé au comité de pilotage, dont il faudra déterminer les missions. Cela pourra se faire courant du premier semestre 2010.

Fabrice PIAULT insiste sur la nécessité d'avoir un garant, symbole de garantie d'avoir quelqu'un d'indépendant, accepté par tous, qui puisse assurer que le processus fonctionne correctement. Le pouvoir de décision finale des communes concernées et du Sycotom n'est en rien atterré.

Daniel HOFNUNG, ATTAC Ivry-Charenton fait ressortir des mesures et des mesures complémentaires concernant l'incinération les points suivants : rendre plus lisibles les mesures et ne pas laisser planer le doute sur leur interprétation, pourquoi ne pas donner les émissions de CO<sub>2</sub> et de vapeur d'eau en tonnes par jour .

Il propose de nouvelles mesures : distinguer les différentes poussières émises et mesurer en priorité les particules fines et ultrafines, certaines mesures peuvent être faites en continu, les autres donnant lieu à plus de prélèvements, demander des mesures concernant les dioxines et composés bromés, composants qui se multiplient et dont la dangerosité fait l'objet d'études.

Didier FOURNET précise que ces points ont été abordés lors des réunions du 7 octobre et 12 novembre en soulignant que le Sycotom a mis au point un programme de surveillance supérieur à la réglementation (quatre mesures par an pour des contrôles ponctuels au lieu des deux réglementaires). Les exploitants publient régulièrement le résultat des contrôles effectués, un dépassement de 60 heures par an pour chacun des fours est autorisé. Le Sycotom réfléchit à des indicateurs simplifiés justement pour apporter une information plus lisible.

Elisabeth LOICHOT souhaiterait savoir si dans les autres pays européens la gouvernance d'établissements tels que le Sycotom est assurée par des élus municipaux. N'y a-t-il pas antinomie entre l'intérêt de la ville et l'objectif du Sycotom qui est le traitement des déchets ?

Hervé CORNE demande quels seraient les rejets de gaz à effet de serre dans le cadre du nouveau projet par rapport aux émissions actuelles ?

Michel VAMPOUILLE précise que dans les pays nordiques et en Allemagne ces établissements de traitement des déchets sont des entreprises qui appartiennent aux collectivités, la présence des élus est encore plus flagrante. Il regrette que le Grenelle de l'environnement n'ait pas associé collecte et traitement.

Didier FOURNET concernant le bilan des gaz à effet de serre se reporte à l'étude du BRGM jointe en annexe du dossier du maître d'ouvrage ou les études complémentaires également disponibles sur le site de la CPDP.

Dominique LABROUCHE insiste sur l'importance d'une action de proximité, de sensibilisation auprès des habitants, notamment par la mise en place des ambassadeurs du tri et des déchets ou de la prévention. Il appuie sur la nécessité de coordonner collecte et traitement par le biais notamment de la mise en œuvre de schéma directeur de collecte.

Elisabeth LOICHOT est stupéfaite par la position du Sycotm qui revient sur une décision prise lors de la dernière réunion, à savoir son accord de principe pour un garant de la concertation.

Dominique LABROUCHE a indiqué au cours de cette réunion qu'il était important, au-delà du garant de trouver des modalités de concertation avec les acteurs.

Laurence MONNOYER-SMITH précise que la position du Sycotm sera officialisée le 14 décembre, lors de la réunion de clôture de ce débat, avant de remercier les participants à cette réunion.

Fin à 23 h 45.